

GRILLE FÉDÉRALE DE SALAIRES REVENDIQUÉS

adoptée au 42^{ème} Congrès extraordinaire de la FNIC CGT.

Comment calculer le salaire de base brut de chaque salarié :

$$2000 \text{ €}^* + 10,67 \text{ €}^{**} \times (\text{coefficient du salarié} - 130)$$

* Salaire de base brut revendiqué par la FNIC CGT pour le coefficient 130 (coefficient des salariés sans diplôme, ni formation professionnelle, ni expérience)

** Valeur du Point au-delà du coefficient 130 : 10,67 €

La valeur du point maintient un rapport de 5 entre le 130 (2000 €) et le 880 (2000 € x 5 = 10 000 €)

L'écart de salaire entre le 880 et le 130 = 8000 € pour 750 points. Donc $8000 \div 750 = 10,67 \text{ €}$ par point au-delà du 130.

Coef	Niveaux d'embauche Diplômes, évolutions	Echelonnement des catégories	Calcul des salaires	Salaire de base brut
130	→ Niveau d'embauche d'un salarié sans diplôme, ni formation professionnelle, ni expérience. Passe à 140 après 1 an maxi	Ouvriers & Employés	2000 €	2 000 €
140	Passe à 160 après 2 ans maxi à ce coefficient		2000 € + (10 x 10,67 €) =	2 107 €
160	Passe à 180 après 2 ans maxi à ce coefficient		2000 € + (20 x 10,67 €) =	2 320 €
180	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 5 (CAP, BEP, ...) Passe à 200 après 3 ans maxi à ce coefficient		2000 € + (50 x 10,67 €) =	2 533 €
200	Passe à 225 après 3 ans maxi à ce coefficient		2000 € + (70 x 10,67 €) =	2 747 €
225	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 4 (BT, BAC Pro, ...) Passe à 250 après 3 ans maxi à ce coefficient (pour les T&AM)	Techniciens Agents de Maîtrise	2000 € + (95 x 10,67 €) =	3 013 €
250	Passe à 280 après 3 ans maxi à ce coefficient		2000 € + (120 x 10,67 €) =	3 280 €
280	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 3 (BTS, DUT, etc.) Passe à 310 après 4 ans maxi à ce coefficient		2000 € + (150 x 10,67 €) =	3 600 €
310	→ Niveau d'embauche des Bac + 3 (Licence, VM, etc.) Passe à 350 après 4 ans maxi à ce coefficient		2000 € + (180 x 10,67 €) =	3 920 €
350	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 2 (Bac + 4. Passe à 400 après 1 an maxi à ce coefficient (pour les I&C)		Ingénieurs & Cadres	2000 € + (220 x 10,67 €) =
400	→ Niveau d'embauche des diplômés de niveau 1 (ingénieurs, Masters/DESS, etc.) Passe à 450 après 3 ans maxi à ce coef. (I&C)	2000 € + (270 x 10,67 €) =		4 880 €
450	→ Niveau d'embauche des Bac + 8 (Doctorat). Passe à 550 après 3 ans maxi à ce coefficient (I&C)	2000 € + (320 x 10,67 €) =		5 413 €
550		2000 € + (420 x 10,67 €) =		6 480 €
660		2000 € + (530 x 10,67 €) =		7 653 €
770		2000 € + (640 x 10,67 €) =	8 827 €	
880		2000 € + (750 x 10,67 €) =	10 000 €	

Pas de barrière, la formation continue ou l'expérience doivent faciliter les évolutions. L'évolution de carrière prévue demande une validation par une VAE, du savoir faire, à chaque niveau d'entrée de diplôme dans chaque catégorie.

Les coefficients ci-dessus sont ceux établis au cours de nos congrès pour donner à la grille de classifications une cohérence, et des écarts significatifs entre coefficients.

Ces coefficients ne sont donc pas à comparer avec ceux existant actuellement dans nos branches. La grille fédérale se décline dans chaque convention collective avec les coefficients, indices ou groupes spécifiques à chaque branche.